

BOIS & FORÊTS de Normandie

Hors-série

Mai 2018

Insuffler une nouvelle dynamique territoriale d'approvisionnement en bois-énergie

Le Programme National de la Forêt et du Bois approuvé en février 2017 fixe l'objectif d'une mobilisation de 12 millions de m³ supplémentaires en 2026, ce qui correspond à une mobilisation additionnelle de bois de 270 000 m³/an en Normandie.

Mais pourquoi mobiliser plus de bois ?

Mobiliser du bois, c'est tout d'abord alimenter une filière en bois d'œuvre de qualité. L'aspect chaleureux du bois dans nos intérieurs mais également son côté durable et écologique n'est plus à démontrer, d'autant plus s'il est local... Son utilisation permet également de stocker durablement du carbone. Pour obtenir une qualité bois d'œuvre, il est nécessaire de réaliser des éclaircies d'amélioration en prélevant les bois de moindre qualité. Ceux-ci alimentent le marché du bois énergie (BE : bûches, plaquettes forestières...) et du bois industrie (BI) dont les besoins sont croissants depuis une dizaine d'années. Les coupes des peuplements en impasse sylvicole alimentent aussi les marchés bois industrie et bois énergie. Le bois énergie répond à la problématique de substitution aux énergies fossiles, dans une logique de développement des énergies renouvelables et de diminution de l'empreinte CO₂.

Et pourtant, le paradoxe est souvent là : on veut du bois mais dans l'imaginaire collectif, parler « exploitation » fait peur, voire suscite parfois des levées de boucliers. Et à l'échelle de sa petite propriété, on ne se sent souvent pas concerné... Pourtant, d'où viendra le bois, dont l'utilisation va de toute façon se développer, si nous ne contribuons pas à sécuriser l'approvisionnement de la filière ? La ressource supplémentaire à mobiliser se trouve essentiellement dans les massifs feuillus en forêt privée, avec une marge importante de progression à rechercher dans les forêts sans documents de gestion durable. Chaque propriétaire, à son échelle, est un sylviculteur en puissance... et vous avez un rôle à jouer ! Couper du bois fait du bien à la forêt !

Qui dit mobiliser implique nécessairement un cadre de gestion durable et un renouvellement adéquat des peuplements. Mais comment renouveler ces peuplements, sans aides, alors que la vente des bois ne permet pas de financer leur reboisement ? Dans le contexte actuel où les incertitudes liées au changement climatique ou au déséquilibre forêt-gibier peuvent remettre en cause la réussite de plantations, on peut comprendre la prudence de nombreux sylviculteurs. Pourtant, la forêt doit s'améliorer.

C'est pourquoi l'ADEME a lancé en 2015 l'appel à projets AMI Dynamic Bois visant à allouer des moyens à la mobilisation supplémentaire de bois et à son amélioration sur un territoire. La filière forêt-bois normande a été réactive en s'engageant dans deux projets en 2015 et dans deux autres en 2016.

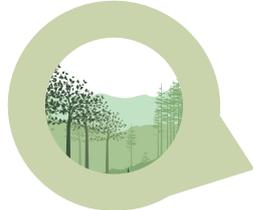
Si une complexité administrative initiale a freiné l'utilisation des aides en forêt lors des premiers mois de mise en œuvre, le dispositif Dynamic Bois est aujourd'hui pleinement opérationnel. Ce « Bois-&-Forêts de Normandie » présente un bilan intermédiaire des animations et investissements réalisés dans ce cadre en Normandie.



Marion TIMMERMANE © CNPF

Sommaire

- Une animation territoriale pour dynamiser la gestion forestière p. 2
- Des aides spécifiques pour l'amélioration des peuplements p. 3
- Témoignage d'un propriétaire forestier p. 4
- Des aides pour les investissements matériels p. 5
- Focus sur les Plans d'Approvisionnement Territoriaux p. 6



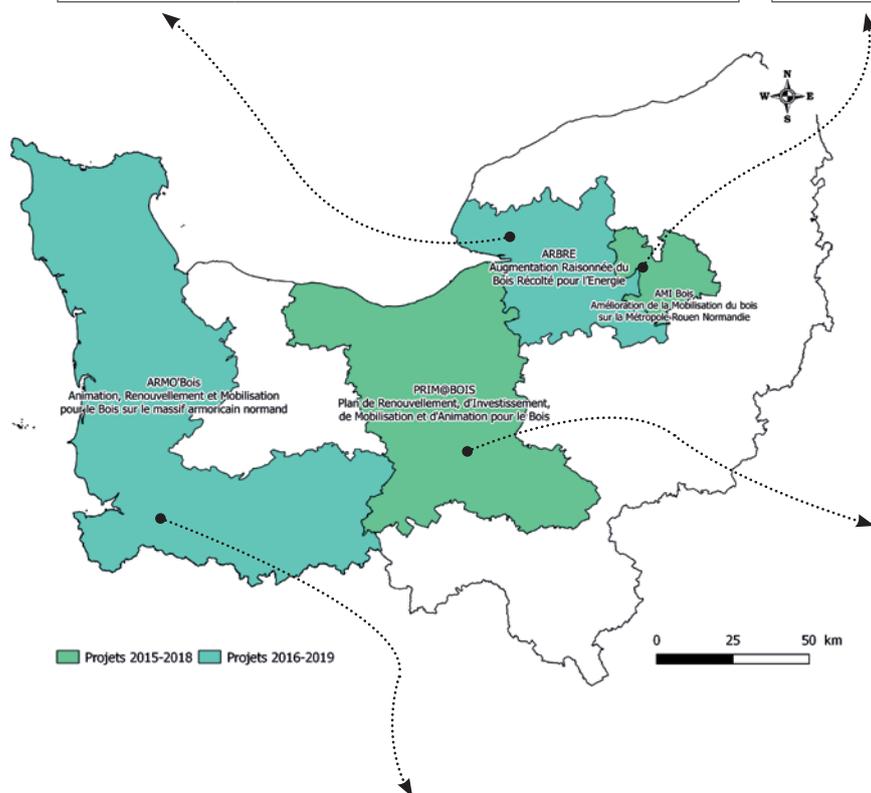
Dynamic Bois : une animation territoriale pour dynamiser la gestion forestière

ARBRE 22 100 ha de forêt privée dont 8 500 ha sous Document de Gestion Durable

- En avril et novembre 2017, des courriers d'information ont été envoyés à l'ensemble des propriétaires forestiers de plus de 4 ha présents sur le territoire ARBRE en incitant à contacter le CRPF pour une première visite diagnostic et étudier la possibilité de bénéficier d'un soutien financier pour des travaux d'amélioration et de reboisement. Depuis, 16 propriétaires ont bénéficié d'une telle visite et 4 d'entre eux ont adhéré à un CBPS prévoyant des travaux de reboisement pouvant bénéficier d'une aide de l'ADEME.
- Le travail d'animation va s'intensifier dans les mois qui viennent. Plusieurs réunions de vulgarisation se sont tenues près de chez vous en mars et avril 2018. D'autres sont programmées dans les mois à venir. Elles vous présenteront des cas concrets de travaux, de coupes et de reboisement chez des propriétaires privés. Ces réunions seront aussi l'occasion pour vous de rencontrer d'autres propriétaires forestiers, des professionnels de la gestion forestière et d'échanger ensemble sur le projet ARBRE et les aides financières proposées. D'ici là, n'hésitez pas à contacter votre CRPF pour plus d'informations sur le dispositif et pour bénéficier d'une visite diagnostic gratuite.

AMI Bois 10 500 ha de forêt privée dont 6 500 ha sous Document de Gestion Durable

- 19 « visites conseil » du CRPF, prises en charge financièrement par l'ADEME, ont été effectuées auprès de propriétaires depuis l'hiver 2016, phase de démarrage effective de l'animation sur le territoire.
- En termes de mobilisation de bois supplémentaire sur le territoire, celle-ci a été réalisée pour l'instant *via* l'aide de la subvention PDR-FEADER à l'amélioration de peuplements en impasse sylvicole et *via* la demande de coupes dérogatoires. Ainsi, en 2015-2016 : ce sont environ 60 ha qui sont passés en renouvellement pour un volume de bois supplémentaire mobilisé estimé à 11 650 m³.
- En 2016, un projet de desserte a fait l'objet d'une demande de subvention FEADER (Création d'une piste forestière + une route forestière + une place de retournement). En 2017, un dossier déposé à l'appel à projets de l'été a été validé pour une aire de dépôt.
- Des réunions de vulgarisation seront proposées courant 2018. La première se déroulera en mai. Surveillez votre boîte aux lettres !

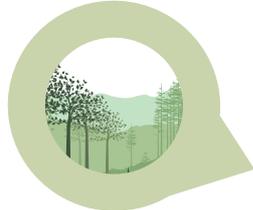


PRIM@BOIS 36 340 ha de forêt privée dont 32 300 ha sous Document de Gestion Durable

- 64 visites conseil du CRPF ont été effectuées auprès de certains propriétaires depuis 2016, phase de démarrage effective de l'animation sur le territoire. Ces visites ont abouti à l'élaboration de 17 nouveaux documents de gestion durable. 5 autres sont actuellement en cours de rédaction.
- Concernant la mobilisation de bois supplémentaire, la subvention PDR-FEADER et les opérations ayant fait l'objet de coupes dérogatoires ont permis de mobiliser en 2016 : 4 368 m³ de bois d'œuvre et 20 150 m³ de bois industrie/énergie soient 89 ha de renouvellement et 74 ha d'amélioration sylvicole.
- Un courrier de relance a été envoyé en août 2017, invitant tous les propriétaires du secteur à bénéficier d'une visite financée par l'ADEME pour envisager la gestion future des bois et étudier les possibilités d'aides financières.
- Deux réunions de vulgarisation ont été organisées en 2017. Les thématiques abordées étaient le reboisement de peuplements pauvres, la desserte, le marquage d'éclaircie et l'ouverture de cloisonnements d'exploitation. Elles ont réuni chacune une trentaine de participants. Les prochaines réunions sont prévues en mai et septembre 2018.

Armo'BOIS 49 000 ha de forêt privée dont 13 000 ha sous Document de Gestion Durable

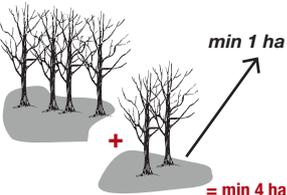
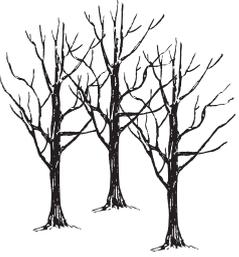
- L'année 2017 a été une année d'élaboration du diagnostic sylvicole territorial et de concertation entre les acteurs forestiers partenaires du projet.
- Les premières actions d'animation interviendront courant 2018.



Dynamic Bois : une aide ADEME spécifique pour l'amélioration des peuplements en impasse sylvicole

Pour rappel, une subvention est disponible jusqu'à l'achèvement des projets pour l'amélioration des peuplements situés sur l'un des territoires Dynamic Bois normands.

Les principaux critères d'éligibilité à cette aide sont les suivants :

 <p>Les parcelles travaillées doivent être sous document de gestion durable (PSG, RTG ou CBPS) et situées sur l'un des territoires Dynamic Bois normands (cf. page 2).</p> <p><i>Nb : Si votre bois n'en dispose pas, un document simple peut être rapidement mis en place.</i></p>		<p>Surface de travaux d'au moins 4 ha répartis en un ou plusieurs îlots d'au moins 1 ha</p> <p>Distance entre îlots travaillés permettant une gestion économiquement viable des parcelles</p>
 <p>Les travaux doivent conduire à une mobilisation de bois additionnelle (DGD nouveau, coupes d'urgence, coupes dérogatoires jugées éligibles par le service instructeur, coupes liées à la création de cloisonnements d'exploitation).</p>	 <p>Peuplements éligibles : taillis, mélanges futaie-taillis ou accrus forestiers en impasse sylvicole, futaies dépérissantes (notamment frênaies charalosées)</p>	<p>Travaux liés à une transformation par reboisement La valeur estimée des peuplements est inférieure à 3 fois le montant (HT) des dépenses éligibles retenues par le service instructeur.</p> <p>Travaux liés à une conversion par régénération naturelle La valeur estimée des peuplements est inférieure à 5 fois le montant (HT) des dépenses éligibles retenues par le service instructeur.</p>
<p>TAUX DE SUBVENTION</p> <p>40% des dépenses éligibles (HT) Demande d'aide d'au minimum 1000 €</p>		<p>Travaux d'amélioration sylvicole Peuplements peu valorisés actuellement mais ayant à dire d'expert un potentiel d'avenir et étant propices aux opérations suivantes : désignation de tiges d'avenir ou marquage d'éclaircie en abandon au profit de tiges d'avenir et/ou de cloisonnements d'exploitation</p>

NB : Certaines particularités sont à prendre en compte dans l'élaboration d'une demande d'aide, selon la localisation de vos parcelles. En effet, chaque territoire Dynamic est différent et a ainsi fait l'objet d'un diagnostic sylvicole qui précise des points particuliers à respecter pour être éligible. **Pour tout dépôt de demande de subvention, lire attentivement et suivre les préconisations du diagnostic sylvicole pour le territoire donné.**

Les années 2015 et 2016 ont été des années de cadrage et d'élaboration du dispositif d'aide tant à l'échelle nationale que locale. **Le dispositif d'aide ADEME Dynamelio est aujourd'hui pleinement opérationnel.**

Maintenant que le cadre est définitivement fixé pour l'ensemble des projets normands, il ne reste qu'à trouver des bénéficiaires. Pour cela, n'hésitez pas, vous, propriétaires, à contacter votre gestionnaire forestier et/ou les agents missionnés pour ces différents projets.

			
<p>CRPF de Normandie</p>	<p>Métropole Rouen Normandie / CRPF</p>	<p>PNR des Boucles de la Seine Normande / CRPF</p>	<p>Biocombustibles SAS</p>
<p>Charles-Edouard de GUILLEBON</p>	<p>Christelle SIMON / Anne-Pernelle DUC</p>	<p>Julien CHESNEL / Pierre GAUTHIER</p>	<p>Nicolas BOUDESSEUL</p>
<p>06 79 45 33 25</p>	<p>02 35 52 68 34 06 59 67 01 65</p>	<p>02 76 27 82 74 06 99 69 57 68</p>	<p>02 31 39 40 75</p>

0 800 800 510

Service & appel gratuits

Vous trouverez de plus tous les éléments permettant de monter un dossier de subvention sur le site du CRPF de Normandie au lien suivant : <https://normandie.cnpf.fr/n/ami-dynamic-bois/n:1695>



Témoignage

M. GABRIEL, propriétaire forestier à Notre-Dame-de-Gravenchon (76) et stagiaire FOGEFOR en 2015, a fait appel au CRPF pour un projet de reboisement dans le cadre du projet ARBRE. Il témoigne...

Pouvez-vous vous présenter en tant que propriétaire forestier ?

Déjà propriétaire de 19 ha de forêt à Boudeville (76) depuis 2013, j'ai fait l'acquisition, début 2017, de 11 ha de forêt sur la commune de Notre-Dame-de-Gravenchon (76). Celle-ci est majoritairement constituée d'un taillis simple de bouleaux avec quelques réserves de chêne... On est donc bien dans le cas de peuplements pauvres.

Pour votre forêt de Notre-Dame-de-Gravenchon, quel était votre projet de gestion avant acquisition ?

Je souhaitais acheter pour reboiser en bénéficiant, si possible, de subventions et du DEFI Travaux Forestiers (Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement). Sur les 11 ha, il est prévu dans un premier temps, de procéder à la coupe rase de 4 ha d'un taillis de bouleau et de reboiser en mélangeant feuillus et résineux.

Comment l'AMI Dynamic Bois ARBRE a-t-il été intégré dans votre projet ?

J'ai pris connaissance de l'existence du projet ARBRE à la lecture du n°139 (octobre 2016) de « Bois & Forêts de Normandie ». Le fait que la forêt soit constituée de peuplements pauvres m'a d'abord fait hésiter mais la perspective de pouvoir bénéficier des aides au reboisement proposées dans le cadre du projet ARBRE a, en partie, motivé ma décision. ARBRE fait donc partie intégrante de mon projet de reboisement.

Comment le CRPF vous a-t-il accompagné jusqu'ici ?

Avant de procéder à l'acquisition de cette forêt, j'ai contacté le Technicien de secteur Seine-Maritime du CRPF pour avoir son avis sur le potentiel de celle-ci. Une fois propriétaire de la forêt, le CRPF m'a mis en relation avec le Chargé de mission Dynamic Bois / ARBRE qui est venu réaliser gratuitement un diagnostic sylvicole.

Sur quoi aura débouché cette visite diagnostic ?

Elle aura permis d'identifier précisément les îlots de reboisement éligibles aux aides. Suite à cette visite, j'ai adhéré à un CBPS (Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles) avec programme de coupes et travaux rédigé avec l'aide du CRPF (rappel du CRPF : une forêt doit disposer d'un Document de Gestion Durable pour pouvoir bénéficier des aides).

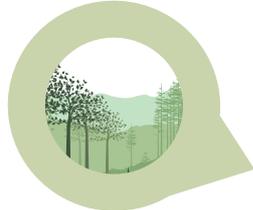
Où en est votre projet à l'heure actuelle ?

Depuis mon adhésion au CBPS, j'ai contacté plusieurs exploitants forestiers spécialisés dans les chantiers bois énergie ainsi que des gestionnaires forestiers. Je suis en train d'étudier leurs propositions de travaux et les devis fournis afin de choisir ceux qui m'accompagneront le mieux dans la mise en œuvre du CBPS et dans la constitution du dossier de demande de subvention. En espérant que les travaux commencent vite !

NDLR : Cet entretien a été réalisé en novembre 2017. Depuis, les travaux d'exploitation ont eu lieu, le dossier de demande de subvention a été déposé et les travaux de reboisement seront réalisés l'hiver prochain.



Un exemple « type » de peuplement en impasse sylvicole en Normandie



Dynamic Bois : des investissements matériels pour mieux mobiliser le bois



L'enveloppe d'aide ADEME à l'investissement matériel prévue dans le cadre du projet a permis à l'entreprise Biocombustibles SAS l'achat en 2017 d'une abatteuse John Deere 1170E IT 4.

Dans la recherche d'une amélioration de la mobilisation des bois, ce type de matériel résistant et polyvalent répond aux attentes de la démarche Dynamic Bois. En effet, s'il permet une intervention dans des peuplements feuillus voués principalement à sortir du bois énergie, il rend possible un meilleur tri des produits et une valorisation accrue des bois d'œuvre.



Porteur LOGSET 6F GT



Abatteuse John Deere 1270 G



Cisaille Woodcracker C550 sur pelle à chenille

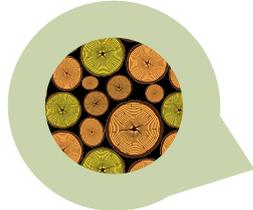
L'enveloppe d'aide ADEME à l'investissement matériel prévue dans le cadre du projet, a permis :

- à Forest'Exploitation l'achat en 2016 d'une pelle à chenille KOBELCO SK 140 et un porteur LOGSET 6F GT ;
- à SOFOMER, l'investissement dans une pelle DOOSAN DX 235 avec cisaille.

D'autre part, grâce aux crédits Prim@Bois, Biocombustibles SAS a investi dans une pelle DOOSAN et dans une abatteuse John Deere. L'entreprise a pu aménager une plateforme de stockage de bois, finalisée en février 2017. Cette plateforme est destinée à permettre le stockage de bois ronds (combustible de secours en cas d'incapacité d'accès aux chantiers forestiers) et le délestage de plaquettes forestières en cas de surproduction (à proximité directe de la chaufferie bois de l'agglomération caennaise) et en appui de la plateforme de Blainville (14) dédiée spécifiquement aux Déchets Industriels de Bois (DIB). Sa capacité de stockage est évaluée entre 3.000 et 5.000 tonnes.



Grâce au projet ARMO'Bois, Biocombustibles SAS a pu en 2017 bénéficier d'une subvention pour l'achat d'un porteur forestier John Deere 1210, ici équipé de tracks sur les roues arrière pour limiter le tassement des sols forestiers.

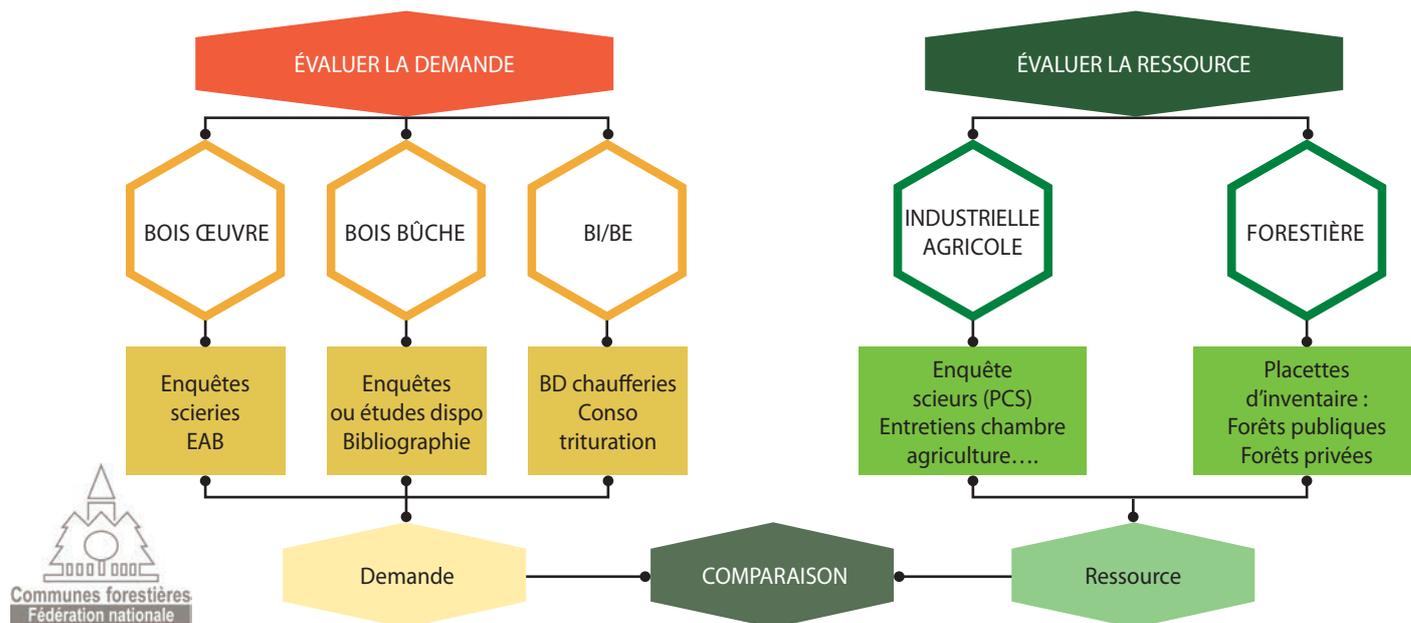


Les Plans d'Approvisionnement Territoriaux : mieux savoir de quelle ressource on parle

Le Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) est un **outil d'aide à la décision** destiné aux élus du territoire et aux partenaires de la filière forêt bois, développé par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR).

Il s'agit dans un premier temps, d'estimer **la ressource en bois** du territoire pour ensuite **modéliser** les prélèvements en bois réalisables dans des conditions de gestion durable pour les 20 prochaines années. Le potentiel de bois mobilisable ainsi modélisé peut être alors mis en perspective avec les **besoins en bois** sur le territoire et les **infrastructures existantes pour sa mobilisation** (desserte forestière, places de dépôt, ...).

La concertation et les résultats apportés par le PAT permettent aux acteurs de la filière d'optimiser les circuits d'approvisionnement et d'améliorer la logistique dans un contexte d'augmentation de la récolte de bois notamment à vocation énergétique. Le PAT permet aussi de communiquer sur la forêt d'un territoire auprès des décideurs locaux et de favoriser ainsi son développement.



BI/BE : Bois d'Industrie / Bois Energie

L'estimation de la ressource forestière du territoire s'effectue à partir d'inventaires de terrain réalisés sur un échantillon de peuplements forestiers représentatifs des boisements (taillis simple, jeune peuplement, futaie, mélange futaie/taillis riche ou pauvre). L'outil de modélisation de la FNCOFOR, Syllogis®, permet, à partir des volumes sur pied estimés, d'évaluer le potentiel de bois mobilisable pendant 20 ans sur un territoire en adoptant des hypothèses de scénario sylvicole adaptées selon les types de peuplements. La modélisation prend également en compte les contraintes de mobilisation (pente, accessibilité, existence d'un document de gestion durable ou non...).

En Normandie, deux PAT sont réalisés avec l'appui de terrain du CRPF de Normandie dans le cadre des projets Dynamic Bois AMIBOIS et ARBRE. Le PAT de la Métropole Rouen Normandie s'est achevé en 2016 tandis que le PAT du Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande, débuté en avril 2017, est en cours de finalisation.



Le PAT de la Métropole Rouen Normandie

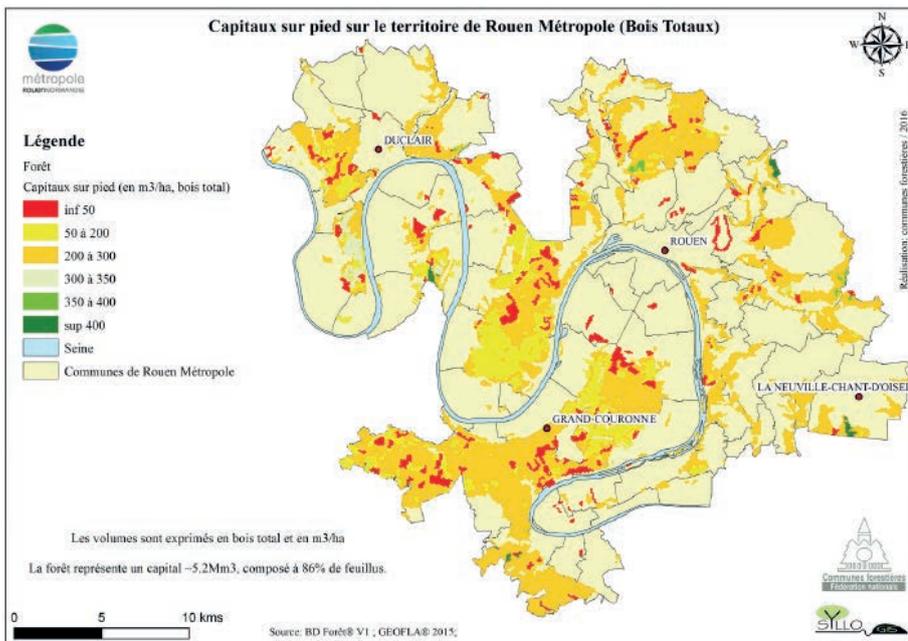
Le PAT s'est déroulé courant 2016. La phase d'inventaire de terrain pour l'estimation de la ressource en bois a été réalisée conjointement par le CRPF et l'ONF et s'est concentrée de février à avril 2016.

métropole
ROUEN NORMANDIE

Les volumes moyens sur pied à l'hectare dans les peuplements feuillus ont été estimés en volume bois total : cela permet de prendre en compte le volume potentiellement valorisable en bois énergie (menus bois de diamètre < 7 cm).

Pour les peuplements résineux, la ressource était mieux connue. Les données d'aménagement forestier de l'ONF et les Plans Simples de Gestion ont permis d'estimer sur le territoire des volumes moyens sur pied à l'hectare selon les essences.

La carte suivante illustre la répartition de la ressource sur le territoire, telle qu'elle a été estimée.



Suite à la concertation entre les partenaires du projet, les paramètres suivants ont été intégrés pour ajuster le modèle :

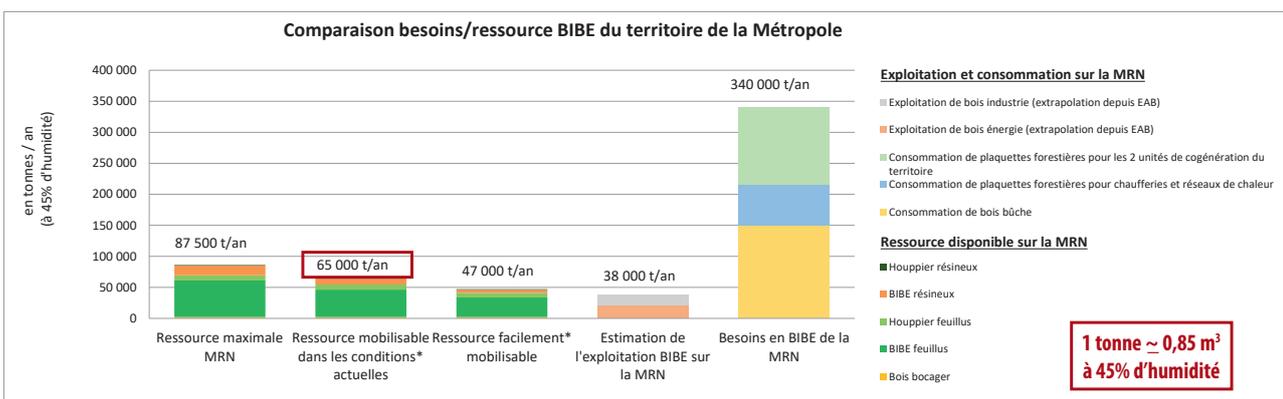
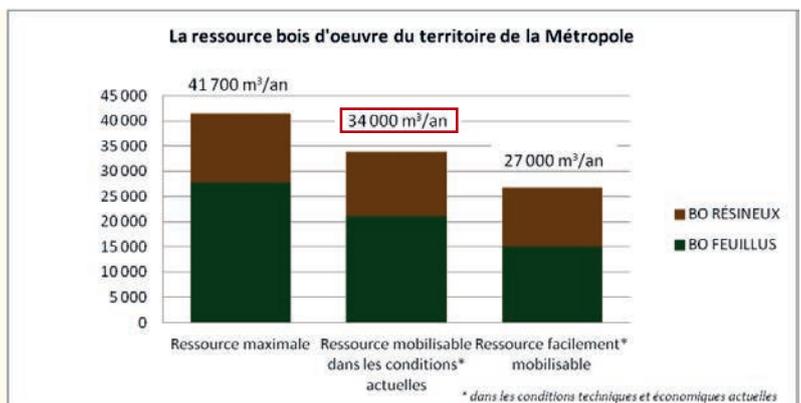
- Scénarios sylvicoles selon le type de peuplement (temps de passage en éclaircie, taux de prélèvement par éclaircie par exemple) ;
- Prélèvement des menus bois ou non selon les massifs ;
- Proportion de bois d'œuvre et bois d'industrie/énergie selon les types de peuplement ;
- Desserte existante (calcul de la distance de débardage) ;
- Existence ou non d'un document de gestion durable ;
- Existence ou non d'une réglementation environnementale à prendre en compte (site classé, forêt de protection par exemple).

Le modèle a ainsi permis d'estimer une mobilisation optimale de bois de **116 300 m³/an** ce qui correspond à **64%** de bois d'œuvre (charpente, bardage, plancher...) et à **36%** de bois industrie / bois énergie. Toutefois, en prenant en compte les contraintes de mobilisation de cette ressource (pente, conditions de desserte...), **41% du territoire** est classé comme difficile voire très difficile à mobiliser, surtout en forêt privée. Dans les conditions technico-économiques actuelles, le potentiel de bois mobilisable sur la Métropole est ainsi plutôt estimé autour de **89 000 m³/an**.

LE BOIS D'ŒUVRE

- Un potentiel de bois d'œuvre intéressant
- Une majorité de bois d'œuvre feuillu (67%)
- Une répartition à part égale en forêt publique et privée
- Un potentiel de stockage de CO₂ de près de 42 000 tonnes/an (ce qui représente les émissions de carbone liées aux déplacements d'environ 13 000 habitants) ;
- Une ressource bois d'œuvre qui représente environ 40 à 80 emplois directs et 300 à 400 emplois indirects.

Nb : 1000 m³ de bois récoltés = 1 à 2 emplois directs en sylviculture/exploitation et 8 à 10 emplois indirects.



LE BOIS D'INDUSTRIE/BOIS ENERGIE

- Une mobilisation principalement en forêt privée (64%) dans les 20 prochaines années ;
- Deux secteurs géographiques (Est et Sud du territoire) à enjeux de production de bois énergie / industrie assez importants (près de 60% des volumes mobilisables)
- Une ressource en bois énergie/industrie génératrice d'emplois locaux : 1000 Tonnes de bois brûlé localement = 0,8 emplois en forêt (Source Biomasse Normandie) et 2,3 en bois bocager.

Le déséquilibre entre les besoins en bois énergie / industrie du territoire et la ressource disponible localement en bois est important. Néanmoins, il est à nuancer car le rayon d'approvisionnement pour certains postes de consommation de bois va bien au-delà des limites du territoire de la Métropole. En effet :

- ➔ Environ 142 000 tonnes/an de bois bûche sont consommées par les ménages de la Métropole mais dont la provenance est totalement inconnue (circuits de commercialisation très variés) ;
- ➔ 190 000 tonnes/an de plaquettes forestières sont consommées par les 3 grosses unités industrielles de cogénération (fabrication de chaleur et d'électricité) sur ou à proximité du territoire et dont les rayons d'approvisionnement dépassent très largement le territoire (150 à 200 km) ;
- ➔ La ressource estimée ici en bois énergie / industrie mobilisable annuellement sur la Métropole provient uniquement des forêts et des haies du territoire. Ne sont donc pas comptabilisés les autres types de ressources disponibles pour combler les besoins locaux : déchets verts, bois recyclé...

D'autre part, une récolte de BIBE de 38 000 tonnes/an est estimée dans les forêts de la Métropole Rouen Normandie. En comparatif au potentiel de bois mobilisable facilement (47 000 tonnes/an) ou dans les conditions techniques actuelles (65 000 tonnes/an), il y a donc une marge de progression possible dans la mobilisation de BIBE sur le territoire dans le cadre d'une sylviculture raisonnée.

Cette marge de progression à rechercher, pour consolider l'approvisionnement en bois énergie des installations du territoire, concerne essentiellement la forêt privée.

Notons que le modèle de la FNCOFOR estime que près de 90% des plaquettes forestières peuvent être produites à un coût de mobilisation adapté au marché actuel, incluant une rémunération aux propriétaires forestiers. Toutefois, cette rémunération ne permet pas de financer le coût d'un renouvellement et d'une gestion durable des peuplements forestiers. D'où l'intérêt de financements complémentaires comme l'aide ADEME, évoquée dans les pages précédentes.

Un film sur ce PAT a été réalisé par la Métropole Rouen Normandie et est consultable sur son site :

<http://www.metropole-rouen-normandie.fr/politique-forestiere-dans-la-metropole>

Le PAT du parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande



Entre mai et septembre 2017, ce sont 159 points d'inventaires qui ont été réalisés en partenariat par le CRPF et le PNR en suivant un protocole établi par l'IGN. La totalité des 105 propriétaires forestiers concernés par ces inventaires a accepté d'accueillir les agents chargés de réaliser ces inventaires. Nous les en remercions vivement.

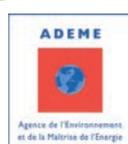
La collecte de données maintenant terminée, l'IGN et la FNCOFOR sont maintenant chargés d'évaluer le potentiel de volumes supplémentaires mobilisables au regard des besoins actuels de la filière. La finalisation du PAT devrait intervenir d'ici la fin du 1^{er} semestre 2018.



Mélange futaie/taillis pauvre inventorié



Futaie inventoriée



Avec la participation financière de l'ADEME

Directeur de la publication : Xavier MORVAN
Responsables de la rédaction : Nicolas LORIQUE et Jean-Baptiste REBOUL
Trimestriel gratuit édité à 7350 exemplaires par le CRPF de Normandie
Dépôt légal 05/2018 - N°ISSN : 2490-6816
CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE NORMANDIE
Cap Madrillet - Bât. B - 125 Avenue Edmund Halley - CS 80004
76801 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY - Tél. : 02 35 12 25 80
normandie@crpf.fr - Site internet : normandie.cnpf.fr